REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du **5 octobre 2020**

Délibération n° 2020-0163

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Fondation pour l'Université de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 18 septembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Matthieu Vieira

Affiché le : mercredi 7 octobre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Grosperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mmes Burillon, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, Debû, Mme Delaunay, MM. Diop, Doganel, Dossus, Doucet, Mmes Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Gascon, Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Grivel, Groult, Mme Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, MM. Pelaez, Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, MM. Pillon, Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, MM. Seguin, Sellès, Smati, Thevenieau, Uhlrich, Vieira, Vincendet, Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme Cardona), MM. Barge (pouvoir à M. Sellès), Buffet (pouvoir à M. Gascon), Mmes Burricand (pouvoir à M. Millet), Crédoz (pouvoir à M. Benzeghiba), M. David (pouvoir à M. Pillon), Mme Dehan (pouvoir à M. Badouard), M. Devinaz (pouvoir à M. Longueval), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mme Georgel (pouvoir à Mme Benahmed), M. Gomez (pouvoir à Mme Geoffroy), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Percet (pouvoir à Mme Vessiller), Popoff (pouvoir à M. Artigny), Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Sibeud (pouvoir à M. Pelaez), Subaï (pouvoir à M. Bagnon), M. Vergiat (pouvoir à Mme Coin), Mme Zdorovtzoff (pouvoir à M. Athanaze).

Absents non excusés : Mme Guerin.

Conseil du 5 octobre 2020

Délibération n° 2020-0163

commission principale :	développement économique, numérique, insertion et emploi
objet :	**Fondation pour l'Université de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil**
service :	Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 septembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL), reconnue d'utilité publique et abritante, a été créée par décret du 23 mars 2012. Elle résulte de la fusion de 2 fondations, la Fondation Rhône-Alpes futur (FRAF) et la Fondation scientifique Lyon sud-est (FSLSE).

La Fondation a pour mission de favoriser, sur le territoire, les avancées en matière de connaissance scientifique, de recherche et d'innovation, en relation avec les besoins économiques et sociaux actuels, locaux, nationaux et internationaux.

Son objectif est d'accompagner le développement de l'Université de Lyon, en réunissant les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche de Lyon et Saint-Etienne.

La Fondation apporte un appui à l'Université de Lyon en étant un lieu d'échanges entre le monde académique et les acteurs socioéconomiques du territoire, pour mener des travaux de prospective, d'émergence et d'ingénierie de projets. Elle permet également le financement et, le cas échéant, la mise en œuvre de projets contribuant au rayonnement et à l'excellence de l'Université de Lyon.

La Fondation intervient dans 3 grands domaines :

- l'abri de fondations : la FPUL héberge des fondations abritées, dont elle assure la gestion administrative et juridique ainsi que l'accompagnement opérationnel. Elles sont au nombre de 15,

- le portage d'événements économiques d'envergure métropolitaine ou internationale :

. Biovision : forum mondial des sciences de la vie,
. Journées de l'économie : conférences grand public sur l'économie,
. Confluence des savoirs, en lien avec le Musée des Confluences et l'Ecole nationale supérieure de Lyon : conférences scientifiques ;

- la gestion de programmes et de fonds :

. Campus Création : concours de création d'entreprises destinées aux étudiants,
. Ulys : agence pour l'installation des chercheurs étrangers,
. Beelys : programme Pépite pour favoriser l'entrepreneuriat étudiant,
. Lyon Start Up : dispositif pour favoriser le développement de projets de création d'entreprises,
. Big Booster Bio & Tech & Global Impact : programme international d'accélération de start-up,
. Formations innovantes.

La Fondation intervient également dans l'animation du programme des investissements d'avenir et de la candidature de l'Université de Lyon à l'appel à projets Initiative d'excellence (Idex).

II - Modalités de représentation

La Fondation est administrée par un conseil d'administration composé de 12 membres comprenant 3 collèges : le collège des fondateurs, le collège des partenaires institutionnels et le collège des personnes qualifiées.

Chaque collège dispose de 4 représentants au conseil d'administration dont le mandat est d'une durée de 4 ans renouvelable.

Les représentants du collège des Fondateurs sont désignés par le comité des entreprises fondatrices constitué des entreprises originaires de la Fondation Rhône-Alpes Futur et de la Fondation scientifique de Lyon et du sud-est.

Par délibération n° 2015-0813 du Conseil du 10 décembre 2015, la Métropole est devenue membre du comité des fondateurs.

A ce titre, elle peut bénéficier d'un représentant au conseil d'administration, au sein du collège des membres fondateurs, qu'il convient donc de désigner ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

DELIBERE

Désigne monsieur Jean-Michel LONGUEVAL en que titulaire pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de la FPUL.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 octobre 2020.